

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2025-035 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2025, le jeudi 20 février, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 13 février 2025 - Secrétaire de séance : Eric BEAUFORT

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 50 - Nombre de pouvoirs : 15 - Nombre de votants : 65

Etai^{ent} présents et ont pris part au vote : Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Thierry DEROUBAIX (*jusqu'à la délibération n°2025-020*), Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Mohamed ABBES, Gisèle LEVRAT, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILLOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Jean PEYSSON, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, André MOINGEON, Alexandre NANCHI, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE (*jusqu'à la délibération n°2025-006*), Thérèse SIBERT (*jusqu'à la délibération n°2025-006*), Jean MARCELLI, Elisabeth LAROCHE, Frédéric TOSEL, Marie-José SEMET, Daniel ROUSSET, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ (*jusqu'à la délibération n°2025-014*), Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Gaël ALLAIN, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOU, Eric BEAUFORT.

Etai^{ent} excusés et ont donné pouvoir : Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Stéphanie PARIS (à Liliane FALCON), Patrick BLANC (à Jean MARCELLI), Claire ANDRÉ (à Daniel FABRE), Joël MATHY (à Gérard BROCHIER), Dominique DALLOZ (à Alexandre NANCHI), Cyril DUQUESNE (à Jean-Louis GUYADER), Stéphanie JULLIEN (à André MOINGEON), Jean-Pierre GAGNE (à Marcel JACQUIN) *à partir de la délibération n°2025-007*, Franck PLANET (à Lionel CHAPPELLAZ), Jean-Luc RAMEL (à Frédéric TOSEL), Jean-Alex PELLETIER (à Elisabeth LAROCHE), Pascal COLLIGNON (à Valérie CAUWET DELBARRE), Josiane CANARD (à Gilbert BOUCHON), Roselyne BURON (à Béatrice DALMAZ), Bernard GUERS (à Eric BEAUFORT).

Etai^t excusé et suppléé : Patrice MARTIN (par Daniel ROUSSET).

Etai^{ent} excusés : Vincent MANCUSO, Dominique DELOFFRE, Frédéric BARDOT, Maud CASELLA, Emilie CHARMET.

Etai^{ent} absents : Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Ludovic PUIGMAL, Serge GARDIEN, Walter COSENZA, Maël DURAND, Régine GIROUD, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Fabrice VENET.

Objet : Réorganisation du service de gestion des déchets

VU l'avis favorable des commissions gestion des déchets des 30 avril 2024, 17 décembre 2024 et 27 janvier 2025

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 10 février 2025 ;

VU l'avis favorable du CST du 27 janvier 2025 ;

CONSIDERANT que la Communauté de communes est compétente pour la collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire ;

M. André MOINGEON, vice-président en charge des déchets, relate les éléments de contexte suivants.

La collecte en porte-à-porte des ordures ménagères et des emballages légers & papiers est réalisée majoritairement en régie, sur 43 communes du territoire. Seule la partie sud du territoire, soit les 10 communes du territoire de l'ancienne communauté de communes Rhône Chartreuse de Portes (RCP), est collectée par un prestataire de service via un marché public. Le contrat en cours a pour titulaire la S.A.R.L. BRIOR'D'URES et prend fin au 31 juillet 2025.

.../...

Concernant l'organisation actuelle de la régie, le vice-président rappelle que l'équipe de collecte comprend 29 agents dont 1 chargé d'exploitation et de suivi de la collecte qui coordonne les 9 équipages composés d'1 chauffeur et de 1 à 2 ripeurs selon la densité de bacs sur les tournées. Les agents de collectes sont répartis sur 2 sites (le centre technique principal localisé à Sainte-Julie et le dépôt secondaire localisé à Saint-Rambert-en-Bugey). Chaque jour, du lundi au vendredi, de 4h55 à 12h10, ce sont 25 à 26 agents (ripeurs et chauffeurs) qui assurent la collecte des déchets en porte-à-porte. En termes de matériels, l'équipe de collecte dispose de 14 véhicules : 11 bennes à ordures ménagères (BOM) de 19 ou 26 tonnes et 3 mini-bennes de 7,5 tonnes.

M. André MOINGEON précise que, début 2024, une étude a été menée, en interne, par le service de gestion des déchets pour voir s'il convient de conserver la même organisation qu'aujourd'hui pour la collecte (régie / prestation de service) ou si le « tout régie » n'est pas préférable.

Les conclusions de l'étude sont que la reprise en régie du secteur Rhône Chartreuse de Portes présente les avantages suivants :

- Un mode de gestion unique sur la totalité du territoire permettant une meilleure maîtrise de l'organisation, avec moins d'interlocuteurs, ainsi qu'une mutualisation des agents et du matériel, y compris de l'équipe mécanique (autonomie du service).
- Une harmonisation de la communication faite à l'usager à l'échelle de la CCPA.
- Le respect du règlement de collecte quant aux horaires de collecte (aujourd'hui sur le secteur « Rhône Chartreuse de Portes », certaines communes sont collectées l'après-midi).
- Une maîtrise des coûts, avec 38 % de dépenses en moins, soit une économie 99 k€ par an (1,2 € par habitant) et, malgré l'achat d'une benne à ordures ménagères et la création d'un dépôt secondaire à Serrières-de-Briord.
- L'optimisation des circuits d'ores et déjà réalisés en régie, grâce à l'affectation de 2 communes « régie » (Villebois et Sault-Brénaz) au secteur « RCP » et au remaniement des autres circuits.

M. André MOINGEON propose donc :

- La reprise en régie de l'ensemble du service de collecte des déchets ménagers et assimilés à compter du 1^{er} août 2025.
- De créer rapidement deux emplois à temps complet de ripeurs relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux pour une prise de poste des agents recrutés au plus tôt, ce qui permettra de leur dispenser une formation complète avant la période des congés d'été et avant la prise de poste des 2 agents (chauffeur et chauffeur remplaçant).
- De créer un nouveau dépôt à Serrières-de-Briord et, dans ce cadre, de poursuivre les négociations engagées pour prendre à bail le local identifié dès le 1^{er} juillet 2025.
- La réorganisation des tournées de collecte sur le secteur « Rhône Chartreuse de Portes » et sur les communes avoisinantes.

Le vice-président rappelle que la communauté de communes a d'ores-et-déjà commandé un nouveau camion de collecte de 26 tonnes dont la mise en circulation participera à la réorganisation envisagée.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE la reprise en régie de la collecte sur le secteur « Rhône Chartreuse de Porte ».

.../...

- DECIDE la création de deux emplois à temps complet de riveurs relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques.
- APPROUVE la création d'un dépôt secondaire sur la commune de Serrières-de-Briord.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tous les contrats, documents en lien avec les éléments ci-dessus et tous les documents liés.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à engager toutes les démarches utiles à la bonne réalisation du projet.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 25 février 2025
Publiée le **26 FEV. 2025***

Le Président, Jean-Louis GUYADER

